Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260518-20260555-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

Le dix-huit mai deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme PILON Virginie
Date de convocation : 11/05/2026
Secrétaire de séance : Mme MOUCHOUX Maryline

N° 2026-05-55 : PROGRAMME VOIRIE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises de travaux publics pour la réfection en enrobé à chaud des trottoirs rue des Cerisiers et une partie de la rue des Chênes.

Monsieur le Maire et M. PICHON Pierrick se retirent et ne prennent pas part au vote.

M. MARTEL-CHEFDOR Thierry présente au Conseil municipal les offres reçues et soumises à la commission Voirie lors de la réunion du 11 mai 2026. Il précise que la commission n'a pas retenu :

- l'option en stabilisé, couleur sable, en l'absence de recul sur le vieillissement du procédé,
- l'enrobé en 120 kg/m² considérant le faible écart de prix avec le 140 kg/m².

	POTIN TP	COLAS	JGTP	ALLIANCE TP
en 140 kg/m²	22 398.00 € 635 m²	22 482.00 € 680 m²	24 200.00 € 650 m²	23 231.00 € 680 m²
+ constat d'huissier		Compris	450.00 €	Compris
+ coupure fondation mur privé		Compris		320.00 €
Option 120 kg/m²	21 255.00 €	21 462.00 €	23 225.00 €	

Le Conseil municipal, considérant le reprofilage en 0/31.5 pour la Colas et en 0/20 pour les autres entreprises, considérant les surfaces chiffrées, et après en avoir délibéré avec 1 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour :

- APPROUVE l'offre de l'entreprise Alliance TP d'un montant de 23 551.00 € HT pour réaliser le programme voirie 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire et M. PICHON Pierrick regagnent l'assemblée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Maryline MOUCHOUX